



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG. 306/1
15 janvier 2007
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des experts désignés par les Gouvernements
sur l'application de l'approche écosystémique par le Plan
d'action pour la Méditerranée

Athènes (Grèce), 20-21 février 2007

ORDRE DU JOUR PROVISoire

/

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du PAM le mardi 20 février 2007 à 9h30, à l'hôtel "Holiday Inn", 50, rue Michalakopoulou, 11528 Athènes.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

La réunion élira un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La réunion examinera, remaniera s'il ya lieu et adoptera l'ordre du jour proposé dans le présent document. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré à toutes les séances. Il prévu que la réunion travaillera uniquement en plénière. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera ses conclusions et, à un stade ultérieur, un rapport complet sera adressé par le Secrétariat à tous les participants pour observations/modifications et adoption.

Point 4 de l'ordre du jour Arrière-plan, objectif et résultats escomptés de la réunion

Le Secrétariat passera en revue les décisions des Parties contractantes en relation avec une éventuelle application de l'approche écosystémique dans la région. Ensuite, il sera procédé à une brève présentation des travaux réalisés par le Secrétariat en application des décisions des Parties et, en particulier, du contexte et de l'état de mise en œuvre du projet Commission européenne/PAM visant à établir et à proposer aux Parties une feuille de route préliminaire pour l'application progressive par le PAM de l'approche écosystémique. Le projet, qui a démarré en 2006 et se terminera en mai 2007, a été approuvé par les Parties à leur réunion de Portoroz en 2005 et il est coordonné par le MED POL au nom du PAM.

La réunion a pour objet de présenter un projet de feuille de route en vue de l'application progressive de l'approche écosystémique en Méditerranée, de débattre de son contenu avec les représentants des pays, d'examiner ses éventuelles implications pour le PAM et les pays, et enfin de convenir des prochaines étapes à mener à court, moyen et long terme..

La réunion est par conséquent invitée à fournir au Secrétariat des indications claires sur une certain nombre de questions mises en relief dans le projet de document et qui seront présentées au titre du point 6 de l'ordre du jour pour permettre au Secrétariat d'amorcer les travaux nécessaires et de planifier l'application progressive de l'approche écosystémique.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen du processus d'application de l'approche écosystémique par d'autres instances internationales/régionales

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants d'OSPAR, d'HELCOM et de la Commission européenne feront bénéficier la réunion des enseignements pertinents tirés de l'application de l'approche écosystémique dans leurs régions respectives.

Point 6 de l'ordre du jour. Une feuille de route pour l'application progressive de l'approche écosystémique en Méditerranée: examen et débat

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)MED WG.306/2. Le document propose une feuille de route pour l'application progressive par le PAM de l'approche écosystémique et en évalue les éventuelles implications pour le PAM. Le document souligne un certain nombre d'éléments fondamentaux: l'approche écosystémique est une stratégie de gestion exhaustive et intégrée des activités humaines affectant l'écosystème marin, qui se fonde sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Passer à l'approche écosystémique est une évolution et non une révolution. L'approche écosystémique met simplement en exergue la nécessité d'aborder les objectifs sur une base systématique et de manière mieux coordonnée. La réunion sera appelée à livrer ses observations sur la teneur du document et à exprimer sa position sur les dispositions à prendre concrètement, telles qu'elles sont proposées par le Secrétariat. Les conclusions de la réunion serviront au Secrétariat à planifier et amorcer ses travaux en vue d'une éventuelle application par le PAM de l'approche écosystémique.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront invités à soulever toute question en rapport avec l'objet de la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour: Relevé de conclusions

Le Secrétariat présentera un projet de relevé de conclusions émanant des délibérations de la réunion pour observation/modifications et adoption.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

La clôture de la réunion sera prononcée par le Président élu le mercredi 21 février à 18 heures.